

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par

M. Garot, rapporteur et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« du ministre de la santé, du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et du ministre chargé des relations avec les collectivités territoriales »

les mots :

« des ministres chargés de la santé, de l'agriculture et des relations avec les collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel